

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 487

Société : 80944

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BELKEBIR Khadija
Médecine Générale
Rue 27 N 9411 Alia
Cité Oulfa - Casablanca
Tél.: 0522 90 48 76

Date de consultation : 09/08/2021

Nom et prénom du malade : BENDOUALI H'BARKA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.T.A + Antécédent

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
09.08 2021	C	1	150 DT	Dr. BELKEBLA Khaled Médecin - Généraliste Rue 24 El Aha Cité Oulfa Casablanca Tél : 0522 90 48 76

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MACHIE WILAYA MOULOUYA ZEKRI Abdellatif Docteur en Pharmacie 224 Bd Joud Moulaya El Oulfa Casablanca. Tel : 0522.90.51.13 00229122000000	09/08/21	423,90

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. BELKEBLA Khaled Médecin - Généraliste Rue 24 El Aha Cité Oulfa Casablanca Tél : 0522 90 48 76	09.08 2021			1		150 DT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
		</		

52,80 x 1

6) orgie

51, 80 x 1

4) Branches

J car J

T: 423, 90

PPC : 79,00 DH

50 ml 1.7 floz



611 800115 013 7
DIPROSTENE 1 Seringue
P.P.V : 56,60 DH
AMM 235DMP/21/NTL
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bouskoura

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20 
P.P.V :53DH10

6 1189000969833

Lot EL Alia - Rue 27 N° 94
Bd. oued Tansift - El Oulfa
05 22 90 48 76 - CASABLANCA

تجزئة العالية - الزنقة 27 الرقم 94
شارع وادي تانسيفت - الانلقة
الهاتف: 05 22 90 48 76 - الدار البيضاء

Casablanca, le 09.08.21 الدار البيضاء، في

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA

ZEKRI Abdellati

Docteur en Pharmacie

220 222 224 Bd Oued Moulaya El Oulfa

Casablanca Tel: 05 22 90 48 76

ICE 602291

M-T BEN OUALA M'BARIKAT

56,00 X 1

1) Di prostatic = 75

49,00 X 1

2) AMED

79,00 X 1

7/5 de

Dr. BELKEBIR Khadija
Médecine Générale
Rue 27 N° 94
Cité Oulfa - Casablanca
Tel.: 05 22 90 48 76



3) STaff - 75

53,10 X 1

7/5 x 75



4) Relexan + 75

82,10 X 1

7/5 x 75



5) I 750 X 75

100 X 1

7/5 x 75

